

TARIFS ECOLE COLLEGE 2020/2021

MODALITES DE PAIEMENT

Par an	COLLEGE	ECOLE
	Euros	Euros
Contribution des familles	590,00	540,00
Demi-Pension	735,00	735,00
Frais Classe sport	180,00	-
Cotisation APEL Volontaire - Association des Parents d'élèves Merci de ne pas faire de chèque. Ce montant sera inclus sur la facture.* Si vous ne souhaitez pas cotiser, veuillez faire un courrier à la comptabilité avant le 30 SEPTEMBRE		
	22,00 *	22,00 *
Garderie Journée	-	648,00
Garderie Matin	Sur demande en fonction des places	216,00
Garderie Soir	-	432,00

Par mois	COLLEGE	ECOLE
	Euros	Euros
Contribution des familles	59,00	54,00
Frais Classe sport	18,00	-
Demi-Pension	73,50	73,50
PAI ALIMENTAIRE (Les élèves qui sont PAI et qui apportent tous les jours leur repas paieront 250€ pour l'année. Les élèves qui sont PAI et qui mangent occasionnellement leur repas, paieront le ticket 1€80) Merci de le signaler au secrétariat et à la vie scolaire avant septembre pour la facturation	250	1,80
Garderie Journée	-	64,80
Garderie Matin	Sur demande en fonction des places	21,60
Garderie Soir	-	43,20
En occasionnel		
1 h Garderie	-	3,50
1 repas	6,00	6,00

Vous recevrez une 1 facture sur la plateforme numérique **la-vie-scolaire**. Si vous souhaitez recevoir une facture par voie postale, merci de faire une demande au secrétariat.

Vous pouvez régler:

- par chèque (merci de remettre les 10 chèques à l'ordre de 'OGEC FRANCOIS GONDIN', au secrétariat, dès réception de la facture)
- par virement régulier,
- par mandat SEPA. Nous vous demandons de compléter le mandat de Prélèvement ci-joint avec votre RIB. 10 prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois d'octobre à juillet. Si vous l'avez déjà rempli pour 2019-2020, ne pas le remplir, il se renouvelle automatiquement.

Il vous suffit de télécharger ces documents à partir du site <https://www.ensemblescolaire-francois-gondin.fr/>. Nous vous encourageons à payer tous les mois sans attendre l'envoi de la facture. Merci de privilégier le prélèvement en 10 fois.

Une réduction de **120€** est accordée sur la contribution des familles à partir du 3^{ème} enfant.

Après une absence de plus de 3 repas consécutifs, un remboursement de 5€25 sera effectué sur demande écrite de la famille.

Pour tout problème financier, vous devez prendre contact avec le chef d'établissement.

Une Bourse Nationale (pour le collège): Toutes les informations vous seront communiquées à la rentrée. Si vous en bénéficiez, le montant sera versé à l'établissement. Dès que les autorités académiques nous informeront de la somme attribuée, Elle se déduira automatiquement de la scolarité de votre enfant.

Une Bourse Départementale (pour le collège) ; Vous devez retirer le dossier auprès de la mairie de votre lieu de domicile avant la rentrée. Si vous êtes bénéficiaires, le montant vous sera directement versé.

CAF (école et collège) : Une Allocation de Rentrée : en fonction des ressources de la famille.